

**PROJET DE RESOLUTIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 30 JUILLET 2008**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à ...

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et le rapport général des commissaires aux comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice 2007 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à...

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et le rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du groupe TUNISAIR de l'exercice 2007 tels qu'ils ont été présentés et ce conformément aux exigences de l'article 472 de la loi 2001-117 du 06/12/2001.

Cette résolution est adoptée à...

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à...

## CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

Cette résolution est adoptée à...

## SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée Générale ordinaire décide d'affecter les modifications comptables de 2007 qui s'élèvent à (+71 746 160,369) dinars au compte résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à...

## SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée Générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2007 comme suit :

Résultat de l'exercice	: 32 508 302,007 dinars
Résultats reportés	: <u>71 746 160,369</u> dinars
<b>Solde</b>	<b>104 254 462,376 dinars</b>

Réserve légale	: -1 699 445,000 dinars
<b>Solde</b>	<b>: <u>102 555 017,376</u> dinars</b>

Fonds social	: -1 500 000,000 dinars
Dividendes (soit 0,050 dinars par action)	: - 4 056 222,500 dinars
Réserves extraordinaires	: <u>-96 998 794,876</u> dinars
<b>Solde</b>	<b>0</b>

La mise en distribution des dividendes est fixée au 01/09/2008.

Cette résolution est adoptée à...

## HUITIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 209 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance de l'assemblée Générale Ordinaire que dans le cadre de ses fonctions, Mr Nabil Chettaoui a été nommé en date du 26 juin 2008 en tant qu'administrateur et Président du conseil d'administration de la société Aviation IT Services Africa « AISA ».

Par ailleurs, Mr Nabil Chettaoui s'est retiré de la présidence du conseil d'administration de la société Amadeus Tunisie.

Cette résolution est adoptée à...

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale entérine et fait sienne la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Mohamed Ali Mouelhi représentant du Ministère du développement et de la coopération internationale en remplacement de Monsieur Bechir Essid représentant de Premier Ministère.

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à...

## **SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR**

Société anonyme au capital de 81.124.450 Dinars

Texte du projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Du 30/07/ 2008

### **PREMIERE RESOLUTION : AUGMENTATION DE CAPITAL**

L'Assemblée Générale Extraordinaire après lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes, approuve l'augmentation du Capital Social de la Société de 81.124.450 Dinars à 97.349.340 Dinars et ce par incorporation de la somme de 16.224.890 Dinars prélevée sur la « réserve spéciale d'investissement » pour 16.108.408,050 Dinars et le reliquat prélevée sur le « Fonds de réserve extraordinaire » pour 116.481,950 Dinars.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'émission de 16.224.890 actions nouvelles de nominale de 1 Dinar chacune attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 5 actions anciennes. Ces actions porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2008.

La date de détachement du coupon relatif à l'attribution gratuite d'actions est fixée au 31 Août 2008.

Cette résolution est adoptée à ...

### **DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'ART. 6 DES STATUTS**

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification de l'article 6 des statuts de la société qui se lit comme suit :

**« Article 6 » (ancien) :**

*Le capital social est fixé à la somme de 81.124.450 Dinars divisé en 81.124.450 actions de 1 Dinar chacune.*

**« Article 6 » (nouveau) :**

*Le capital social est fixé à la somme de 97.349.340 Dinars correspondant à 97.349.340 actions de 1 Dinar de Nominal chacune*

Cette résolution est adoptée à ...

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications que de besoin.

Cette résolution est adoptée à ...